

Le 07/04/2025

Folio N° 2025/15

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 031-213101280-20250407-2025_15-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 07 avril 2025

Date de convocation : 21 mars 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ.

Étaient absents : Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE.

Madame Dominique LEVRAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2024

Le compte administratif de 2024 peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal - CA - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	I

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	687 720,20	741 828,13	410 930,56	A1 465 038,49
Investissement	124 387,10	59 762,65 (2)	23 458,71	A2 -41 165,74
Dont 1068		28 847,79		
Fonctionnement	563 333,10	682 065,48 (3)	387 471,85	A3 506 202,23

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	465 038,49
Investissement	A2 + B2	-41 165,74
Fonctionnement	A3 + B3	506 202,23

Il convient de :

Constater que les valeurs sont identiques avec celles du Compte de Gestion de la Commune, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi qu'aux balances d'entrée et sortie du bilan et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaître les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant les explications faites par M. BRIOL, 1^{er} adjoint, et après que Madame le Maire se soit retirée de la salle, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif du budget Communal 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres

➤ **ADOpte** le Compte Administratif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caillac, le 7 avril 2025

Le secrétaire de séance

Dominique LEVRAT

Le Maire,

Émilie FREYCHE